

Objet	Points attribués	Types de vœux	Commentaires
Demande liée à la situation familiale			
Rapprochement de Conjoint (RC)	150,2 pts	DPT, ACA, ZRD, ZRA	Vœux formulés sans restriction
	50,2 pts	COM, GEO, ZRE	Vœux formulés sans restriction
	50 pts par enfant	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	Enfants de - 18 ans au 31/08/n Vœux larges formulés sans restriction
	Année de séparation : Agents en activité 20 pts pour 1 année 60 pts pour 2 années 100 pts pour 3 années 130 pts pour 4 années et +		
	Agents en congé parental ou disponibilité pour suivre conjoint 10 pts pour 1 année 20 pts pour 2 années 30 pts pour 3 années 60 pts pour 4 années et +	DPT, ACA, ZRD, ZRA	Vœux larges formulés sans restriction
Autorité Parentale Conjointe (APC)	150,2 pts	DPT, ACA, ZRD, ZRA	Vœux formulés sans restriction
	50,2 pts	COM, GEO, ZRE	Vœux formulés sans restriction
	+ éventuellement les points d'enfant et d'année de séparation aux mêmes conditions que pour le rapprochement de conjoint.		Enfants de - 18 ans au 31/08/n Vœux larges formulés sans restriction
Parent Isolé (PI)	07 pts	DPT, ACA, ZRD, ZRA	Vœux formulés sans restriction
	07 pts	COM, GEO, ZRE	Vœux formulés sans restriction
Priorité handicap	1000 pts	COM, GEO, DPT, ZRE, ZRD, ZRA, ACA	Vœux formulés sans restriction
	100 pts		Vœux formulés sans restriction
Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnelle			
Ancienneté de services	Classe normale 7 pts par échelon 14 pts minimum (forfaitairement pour les 1er et 2ème)	Sur tous les voeux	
	Hors-classe 56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon pour les certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE et le PSY EN)		Les agrégés hors classe au 4e échelon pourront prétendre à 98 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon. Les agrégés hors classe au 4e échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont trois ans d'ancienneté dans cet échelon.
	63 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la hors-classe des agrégés (plafonnée à 105 pts)		Bonification plafonnée à 105 points. Les agrégés de classe exceptionnelle au 3e échelon pourront prétendre à 105 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.
	Classe exceptionnelle 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon (plafonnée à 105 pts)		

Ancienneté de poste	20 pts par année de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire	Sur tous les vœux	
	50 pts supplémentaires par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste		
	10 pts pour une période de service national actif accomplie immédiatement avant une première affectation en qualité de titulaire		
Bonif REP +	250 pts (à partir de 5 ans)	COM, GEO, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	Vœux larges formulés sans restriction
Bonif Politique de la ville	150 pts (à partir de 5 ans)		
Bonif REP	120 pts (à partir de 5 ans)		
Personnels touchés par une mesure de carte scolaire	1500 pts	ETB, COM, DPT, ACA correspondant à l'ancienne affectation	Vœux formulés sans restriction
Ancienneté de remplacement	20 pts par année d'exercice effectif et consécutif de fonctions de remplacement (même s'il y a eu des ZR différentes pour tous les TZR)	Sur tous les vœux	
ex-enseignants contractuels du 2nd degré de l'éducation nationale, ex-CPE contractuels, ex- PSY-EN contractuels, ex-ASSED, ex-AEP,	100 pts pour l'échelon 1 à 3 120 pts pour l'échelon 4 140 pts pour l'échelon 5 et +	Sur le premier vœu large formulé non restrictif	
Bonification stagiaire à utiliser une seule fois pendant l'année de stage ou dans les 2 années suivantes	20 pts	Sur le premier vœu large formulé non restrictif	
Stagiaires ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants	1000 pts	DPT de l'ancienne affectation, ACA	Vœux formulés sans restriction
Stagiaires ex-titulaires d'un autre corps que ceux des personnels enseignants			Vœux formulés sans restriction
Suite à un congé parental après une perte de poste	20 pts	ETB, section ou service correspondant à la dernière affectation, COM correspondant	Vœux formulés sans restriction
	1000pts	DPT Correspondant ACA	Vœux formulés sans restriction

Suite à une disponibilité	20 pts	ETB, section ou service correspondant à la dernière affectation, COM correspondante	Vœux formulés sans restriction
	1000pts	DPT Correspondant, ACA	Vœux formulés sans restriction
Suite à un congé longue durée	1000 pts	DPT, ACA correspondant à l'affectation précédente ZRD, ZRA : si l'agent était TZR	Vœux formulés sans restriction
Suite à un détachement ministériel	1000 pts		Vœux formulés sans restriction
Personnels sortant de PACD/PALD	1000 pts	DPT correspondant, ACA, ZRE, ZRD, ZRA	Vœux formulés sans restriction
Demande REP+	20 pts	sur vœu établissement	
Changement de discipline	1000 pts	DPT de l'ancienne discipline	Vœux formulés sans restriction
Professeurs agrégés	90 pts (sauf pour les disciplines exercées exclusivement en lycée)	Vœux portant exclusivement sur les lycées (ETB, COM, GEO, DPT, ACA)	
Mutation simultanée	Pas de bonification		
Vœu préférentiel	20 pts / an	COM, DPT	Vœux formulés sans restriction
Stabilisation TZR	50 pts	DPT de la ZR dont l'agent est titulaire ETB d'affectation en AFA ou en remplacement	Vœux formulés sans restriction
	75 pts		
	500 pts	ETB REP+ au 01/09/2015	
Situation particulière exceptionnelle	Situation ayant entraîné une perte de poste et une affectation à l'année	ETB, COM, DEPT, ACA correspondant à l'affectation perdue	Vœux formulés sans restriction
	Situation n'ayant pas entraîné une perte de poste	ETB, COM GEO correspondant à l'affectation perdue	Vœux formulés sans restriction